

DÉCLARATION DE SERVICES AUX PERSONNES VICTIMES D'AGGRESSION SEXUELLE – 2022

IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DE L'ORGANISME

CALACS La Chrysalide (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel)

Adresse : C.P. 82080, Terrebonne, Québec, J6X 4B2

Téléphone principal (bureau) : (450) 964-7888 ou 1 (866) 964-7888

Téléphone cellulaire : (438) 882-7888

Télécopieur : (450) 964-2221

Courriel général : info@calacslachrysalide.ca

Équipe de coordination : France Clément et Mélanie Paquette

Courriel équipe de coordination : fclement@calacslachrysalide.ca et mpaquette@calacslachrysalide.ca

Site internet : www.calacslachrysalide.ca

Heures d'ouvertures : Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Du lundi au jeudi de soir, selon la demande et pour les groupes de cheminement

Le samedi et dimanche, lors d'activités de lutte et cours d'autodéfense

Territoires desservis : Le sud de Lanaudière

(MRC Les Moulins, MRC L'assomption, sud de la MRC Montcalm)

NOTRE MISSION

Le CALACS La Chrysalide (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel) est un organisme communautaire autonome à but non lucratif appliquant l'approche féministe, qui vient en aide aux femmes et adolescentes de quatorze ans et plus ayant été victimes de violence à caractère sexuel ainsi qu'à leurs proches. La mission générale de l'organisme est de lutter contre les agressions à caractère sexuel par la prévention, la sensibilisation, l'intervention, la représentation et la formation.

NOTRE PHILOSOPHIE/APPROCHE

Le CALACS croit que l'agression sexuelle exercée principalement sur les femmes et les enfants réfère à un problème de société. Il considère qu'il s'agit avant tout d'un abus de pouvoir. À partir de ce constat, le choix d'intervenir dans une perspective féministe a été fait. Les actions privilégiées visent à faire prendre conscience des attitudes, préjugés et valeurs sexistes ainsi que des effets négatifs de la socialisation sexuelle.

Le CALACS dénonce la violence à caractère sexuel sous toutes ses formes. La femme ou l'adolescente ayant un vécu d'agression à caractère sexuel est encouragée à libérer ses émotions et à exprimer ses besoins. Le CALACS l'informe des mesures médico-légales et de ses droits et recours. Si tel est son choix, elle est supportée lors de la dénonciation, accompagnée dans les démarches judiciaires et si elle le désire, un soutien à ses proches est offert. Pour briser l'isolement social, l'intervention de groupe tels que des groupes de cheminement et des cours d'autodéfense sont préconisés. L'intervention individuelle et de groupe ne serait pas satisfaisante si les services socio-juridiques et la société en général entretiennent des préjugés tenaces. C'est pourquoi la sensibilisation du milieu à la problématique et aux conséquences des agressions, ainsi que la collaboration avec les organismes locaux sont incontournables afin d'offrir des services variés qui répondent aux réels besoins des femmes et des adolescentes ayant un vécu d'agression à caractère sexuel.

Finalement, nous sommes des travailleuses, des militantes, des féministes, mais nous sommes avant tout des femmes qui travaillons avec, par et pour des femmes. Nous considérons que « le privé est politique » et que, loin de se ramener à un problème individuel, l'agression à caractère sexuel est toujours la manifestation d'un problème social et collectif. Nous cherchons donc à occuper l'espace public pour susciter des réflexions au sein de la population estrienne et pour favoriser ainsi la mise en branle et la réalisation d'actions sociales et politiques contre la violence sexuelle faite aux femmes.

Nous adoptons, au sein de l'organisation, une approche féministe. Cette dernière favorise des rapports égalitaires et valorise la perspective des femmes. De plus, guidée par une lecture sociopolitique du problème des agressions à caractère sexuel, l'approche féministe vise à déresponsabiliser et aussi à déculpabiliser la femme victime face aux gestes de l'agresseur tout en l'aidant à reprendre le pouvoir sur sa vie et dans la société. L'intervention se fait également dans une perspective sociopolitique. Ainsi, nos services d'intervention comprennent aussi bien l'aide individuelle que l'implication sociale, en passant par le groupe de soutien. L'intervention vise toujours à démythifier et déculpabiliser les femmes, à remettre en contexte les réactions dites pathologiques de ces dernières et à initier des changements sociaux. L'intervenante féministe informe les femmes et fait preuve de transparence. Aussi, l'intervention est-elle centrée sur le bien-être de la femme ; celle-ci est reconnue comme un sujet à part entière, responsable et autonome dans sa démarche.

NOS VALEURS

Les valeurs de respect, d'équité/égalité, de justice sociale, de liberté et de solidarité/sororité doivent être mises en pratique uniformément et sans distinction de statut ; elles doivent être appliquées par et envers chacune des actrices de l'organisation (membres, militantes, administratrices de la collective, équipe de coordination, travailleuses intervenantes, etc.).

NOS SERVICES D'AIDE DIRECT

- Écoute, soutien et référence téléphonique vers d'autres organismes communautaires, judiciaires, médicaux, etc. dépendant des besoins exprimés
- Information sur les droits et recours en matière de violence sexuelle
- Suivi d'accompagnement individuel (15 rencontres d'une durée d'une heure ayant pour objectifs de diminuer l'impact des conséquences de l'agression sexuelle et de reprendre du pouvoir dans leur vie d'aujourd'hui)
- Suivi d'accompagnement de groupe fermés – groupe de cheminement et de soutien de jour et de soir (15 rencontres d'une durée de 3 heures pour les femmes et de 2h30 pour les adolescentes ayant pour objectifs de briser l'isolement, diminuer l'impact des conséquences de l'agression sexuelle et de reprendre du pouvoir dans leur vie individuelle et de manière collective)
- Accompagnement dans les démarches médico-légales et médico-sociales et autres démarches en liens avec les conséquences relatives aux violences sexuelles (IVAC, résiliation de bail, suivi post centre désigné, etc.)
- Rencontre individuelle pour soutien aux proches et familles (parents, conjoints-es, amis-es, fratrie, etc.)
- Cours d'autodéfense pour femmes et adolescentes (le cours est d'une durée de 2 jours pour les femmes et d'une journée pour les adolescentes et sont fixés habituellement deux à trois fois par année selon les disponibilités des participantes). *Étant une activité de prévention, ces cours sont offerts à toutes, ayant été victime ou non de violence sexuelle. Les cours sont animés par une formatrice d'expérience engagée par le CALACS et les groupes sont composés d'un maximum de 20 participantes.*
- Les services d'accompagnement et d'aide direct sont complètement gratuits et confidentiels

NOS ENGAGEMENTS ENVERS VOUS

L'organisme et ses travailleuses s'engage à :

- Faire preuve de professionnalisme, s'acquitter de leurs responsabilités et devoirs avec intégrité, honnêteté et transparence ;
- Respecter le caractère confidentiel de l'intervention et l'anonymat des personnes accompagnées et tous les aspects s'y reportant ;
- Ne poser aucun geste de discrimination envers les femmes fondées sur l'origine ethnique, le handicap, la façon de pallier un handicap, la religion, l'orientation sexuelle, l'âge, les aptitudes, la situation socio-économique ou l'allégeance politique ;
- À accueillir la femme avec respect, sans jugement et en respectant son rythme, ses choix, ses forces, ses limites, sa dignité, son intégrité, son vécu, ses valeurs et ses convictions ;
- Favoriser un rapport le plus égalitaire possible et exempt de familiarité et d'intimité ;
- Offrir un maximum d'information afin d'outiller la femme à faire un choix libre et éclairé ;
- Éviter de se placer en conflit d'intérêt.

MÉCANISME DE PLAINE

Toute personne jugeant ne pas avoir reçu les services ou l'accompagnement de manière adéquate, en tout respect et dignité, sera informée conformément à l'article 3.10 du Code d'éthique du CALACS La Chrysalide concernant la Politique détaillant la procédure en cas de plainte envers l'organisme et/ou l'une de ses travailleuses. L'information est transmise dès la première rencontre d'accompagnement (lors de la signature de la Politique de suivi) et également disponible sur le site internet du CALACS La Chrysalide.

La Politique en cas de plainte a été unanimement adoptée le 19 octobre 2015 par les membres administratrices de la collective (RÉSOLUTION 15-16-CO-19), l'instance décisionnelle correspondant au rôle et responsabilités d'un conseil d'administration.

La procédure suivante est appliquée lors de situations de plainte :

- a. Diriger la plainte vers la travailleuse de l'équipe de coordination responsable de la gestion des ressources humaines. La personne plaignante est donc invitée à contacter l'équipe du CALACS par courriel ou par téléphone pour les informer de ses mécontentements;
- b. La coordonnatrice contacte ensuite la femme/personne pour d'abord entendre les motifs et recevoir la personne dans son mécontentement. Elle l'informe également de la procédure (mécanisme d'examen de la plainte) et du délai de 45 jours pour le traitement de la demande. Cette personne devra faire parvenir une lettre à la collective expliquant les motifs du mécontentement et les demandes et attentes (ce qu'elle souhaite, réclame, etc.). La personne sera également informée de la possibilité de se référer au Commissaire aux plaintes.
- c. La coordonnatrice responsable de la gestion des ressources humaines transmet la lettre de la plaignante lors de la prochaine rencontre de collective prévue au calendrier.
- d. Lors de cette rencontre, les administratrices évalueront les suites selon la situation et la demande (examen de la plainte et décision).
- e. Le CALACS a un délai de 45 jour ouvrable pour le traitement de la demande, la personne est donc informée verbalement et par écrit de l'issu de sa plainte.

